

10.4. Une aide financière simple et rapide pour toute les PME tentée par l'innovation

Les **Chèques Technologiques** constituent un régime d'aides au bénéfice des **entreprises wallonnes**.

Plus de 730 PME wallonnes ont déjà bénéficié de ce régime d'aides, lancé en 2008 et à nouveau actif. Les Chèques Technologiques permettent de **payer des prestations effectuées** par un centre de recherche agréé ou dépendant d'une haute école belge francophone. Ces prestations ont pour objet d'**améliorer la capacité d'innovation** de toute PME.

Cette aide financière **s'adresse à toute PME** établie en société commerciale et disposant d'un siège d'exploitation en Wallonie, **quel que soit son secteur d'activités**.

Les prestations couvertes par les Chèques Technologiques sont nombreuses et portent sur diverses phases menant à l'innovation technologique :

- au stade exploratoire : essais, calculs, analyse préliminaire ainsi que la guidance technologique
- en matière de faisabilité technique : réalisation de cahiers des charges, validation de procédé ou de service, prototypage, etc.
- à l'étape du développement de nouveaux produits, procédés ou services : études de cycle de vie et d'impact environnemental, conception du packaging, etc.

La procédure est simple et l'aide est rapidement accordée

Chaque Chèque Technologique a une valeur nominale de 500 €. La PME wallonne qui en bénéficie ne paie que 25% de sa valeur contre 75% pris en charge par la Région wallonne et le Feder.

Le nombre de chèques accordés par prestation est calculé sur base d'un devis que la PME a conclu avec l'un prestataire repris dans la liste. **Une même PME peut bénéficier de 40 Chèques Technologiques** au maximum par période de 12 mois, disposant ainsi d'un potentiel d'une **valeur de 20.000 €** pour une dépense limitée de 5.000 €.

La décision d'**octroi** des Chèques Technologiques est communiquée à la PME en **3 jours ouvrables** maximum.

Pour bénéficier de ce régime d'aides, la première étape consiste à ce que la PME prenne contact avec l'un des **prestataires agréés** pour convenir ensemble d'un devis.

Vous trouverez le lien vers la liste des prestataires agréés par la Wallonie – Chèques technologiques ci-après:

<http://www.infos-entreprises.be/fr/liste-des-prestataires-agrees-par-la-wallonie-cheques-technologiques-2977>

Source : infos entreprises - Agence pour l'Entreprise et l'Innovation